

ESPACES PUBLICS**Festival de l'Oh !**

Convention avec le Département du Val-de-Marne

EXPOSE DES MOTIFS

L'édition 2010 du Festival de l'Oh ! se tiendra les 12 et 13 juin prochains sur le quai Jean Compagnon à Ivry-sur-Seine.

Les objectifs de cette manifestation sont d'encourager la réappropriation des berges de la Seine par la population et de créer un événement populaire autour d'une préoccupation citoyenne majeure, l'eau.

La thématique principale de ce festival est l'eau sous ses différents aspects (loisirs et tourisme autour de l'eau, protection de l'environnement). Cette année le Festival de l'Oh ! a pour thème « Les Femmes et l'Eau ».

L'escale sera organisée en différents espaces :

- une Maison de l'Eau tenue par le département du Val-de-Marne ;
- un stand du S.E.D.I.F.¹ ;
- des animations tenues par les associations de la ville d'Ivry ;
- des animations tenues par les services municipaux ;
- des spectacles artistiques sur bateaux proposés par le département du Val-de-Marne ;
- des spectacles artistiques sur berge proposés par la ville d'Ivry-sur-Seine.

Au vu de ces éléments, je vous demande d'approuver la convention avec le Département du Val-de-Marne relative à l'organisation du Festival de l'Oh ! les 12 et 13 juin 2010 précisant le partage des responsabilités entre le Département et la Ville.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : convention.

¹ S.E.D.I.F. : Syndicat des Eaux d'Ile-de-France.

ESPACES PUBLICS

Festival de l'Oh !

Convention avec le Département du Val-de-Marne

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que la ville d'Ivry participera au Festival de l'Oh ! organisé par le Département du Val-de-Marne, les 12 et 13 juin 2010, en animant une des escales du voyage sur l'eau au quai Jean Compagnon à Ivry-sur-Seine,

considérant que le Département assurera outre l'animation des croisières sur le fleuve, l'embarquement et le débarquement des passagers à chaque escale, ainsi que l'organisation de la « Maison de l'Eau » au quai Jean Compagnon à Ivry-sur-Seine,

considérant qu'il y a lieu de définir les responsabilités de chacun et de préciser les conditions d'organisation du festival, par la signature d'une convention,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 40 voix pour et 5 abstentions)

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention à conclure avec le Département du Val-de-Marne relative à l'organisation du festival de l'Oh ! les 12 et 13 juin 2010.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer cette convention et à faire toutes les démarches nécessaires y afférant.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 26 MAI 2010

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 21 MAI 2010